

BUFFET André Ludovic

Né le 18 07 1883 à Paris 16^{ème} Seine

Fils de Ludovic et de Jeanne Marie GAUTHIER

Célibataire

Clerc de notaire

Domicilié en dernier lieu à Cour-Cheverny Loir et Cher

Engagé volontaire pour 3 ans le 08 avril 1913 à la mairie de Paris 12^{ème} Arrondissement au titre du
89^{ème} R. I.

Soldat 89^{ème} R. I.

Matricule au recrutement : 642 Blois Loir et Cher

Mort pour La France

Le 30 08 1914 à 21 ans 1 mois et demi, à Fossé Ardennes

Tué à l'ennemi

Avis transcrit à Cour-Cheverny le 07 10 1920

Inhumé à la Nécropole Nationale Revigny-sur-Ornain Meuse

Tombe 1014

Fiche Matricule

Fiche non créée	
Nom : Buffet	
Prénoms : André Ludovic	
Surnoms : W	
N° le 17 juillet 1883 à Paris , canton de la Seine , département de la Seine , résident à Paris , canton de la Seine , département de la Seine , profession clerc de notaire , et d. e. Gauthier Jean Marguerite , domicilié à Cour-Cheverny , canton de Contres , département de l'Or-et-Cher	
ÉTAT CIVIL.	
Né le 17 juillet 1883 à Paris , canton de la Seine , département de la Seine , résident à Paris , canton de la Seine , département de la Seine , profession clerc de notaire , et d. e. Gauthier Jean Marguerite , domicilié à Cour-Cheverny , canton de Contres , département de l'Or-et-Cher	
Marié à W	
DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS.	
Inscrit sous le n° 89 de la liste du canton de Contres	
Classé dans la 3 partie de la liste en 1913	
Inscrit Volontaire	
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.	
Engagé volontaire pour 3 ans le 8 avril 1913 à la mairie de Paris	
Après admission du 29/6/13 d'après l'avis au corps le 11 avril 1913	
Soldat de 2 ^e classe le dit jour	
Décès fixé au 30/08/14 par jugement déclaratif de décès rendu le 7-10-1920 par le Tribunal de Blois	
est transcrit à la Mairie de Cour-Cheverny	
LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES	
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.	
Date. Commune. Subdivisions du régime.	
ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.	
CAMPAGNES.	
1 ^{re} Guerre contre l'Allemagne	
du 2 Août 1914 au 30 Août 1914	
BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.	
1 ^{er} dans l'Armée	
2 ^e dans l'Armée	
Supplémentaires (dans l'Armée)	
1 ^{er} dans l'Armée	
2 ^e dans l'Armée	
Supplémentaires (dans l'Armée)	
Si évènements aux hommes de service de (Du garde des votes de communication) (Du	

© Ministère des armées - Mémoire des Hommes	
PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.	
Nom BUFFET	
Prénoms André Ludovic	
Grade soldat de 2^e classe	
Corps 89^{ème} Régiment d'Infanterie	
N° 899 au Corps. — Cl. 1913	
Matricule. 642 au Recrutement Blois	
Mort pour la France le 30 Août 1914	
à Fossé (Ardennes)	
Genre de mort tué à l'ennemi	
Né le 17 juillet 1883	
à Paris Département Seine	
Arr ^e municipal (p ^r Paris et Lyon), } 16^e	
à défaut rue et N°.	
Jugement rendu le 17 Juin 1920	
par le Tribunal de Blois	
acte ou jugement transcrit le 7 octobre 1920	
à Cour-Cheverny	
N° du registre d'état civil Cour-Cheverny	
534-708-1921. [20434.]	



Transcription de décès –
acte n° 39
07 octobre 1920

N° 39 17 juin 1920

Transcription
Extrait Jugement
Décès militaire
Buffet André Eudovic

Extrait des minutes du greffe du Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Soissons, le dit jugement portant cette mention : Vu pour timbre et enregistré gratis à la date du premier octobre mil neuf cent vingt, folio 41, case 17 (signé) Ranjard. Il a été extrait ce qui suit : Vu la requête présentée par monsieur le Procureur de la République près ce Tribunal. Qui monsieur Urval, juge au rapport. Ensemble le ministère public en ses conclusions. Le Tribunal etc. après en avoir délibéré jugeant en premier ressort. Attendu que d'un dossier communiqué par monsieur le Ministre de la guerre et des renseignements fournis au Tribunal, il résulte que le nommé Buffet André Eudovic soldat 17 Régiment d'Infanterie est disparu le trente août mil neuf cent quatorze à Fosse (Ardennes). Attendu qu'aucun acte de décès régulier n'ayant pu être dressé, il y a lieu en vertu des articles quatre vingt neuf et suivants du Code Civil, de la loi du trois décembre mil neuf cent dix et de la loi du vingt cinq juin mil neuf cent dix neuf de procéder à la constatation judiciaire du décès. Sur ces motifs : Dit que Buffet André Eudovic, né à Paris, seizième arrondissement le dix sept juillet mil neuf cent quatre vingt sept, lecture faite, signé avec deux vingt trois, de Eudovic et de Jeanne Marguerite Gauthier, célibataire domiciliés en dernier lieu à Court Chalmery, est décédé à Fosse (Ardennes) le trente août mil neuf cent quatorze "Mort pour la France". Dit que le présent jugement tiendra lieu d'acte de décès qu'il sera transcrit sur les registres de l'Etat Civil pour l'année courante de la commune de Court Chalmery et sera fait mention sommaire du jugement à la suite de la table annuelle des registres de l'année du décès. Arrêt fait et jugé à l'audience publique. Pour extrait conforme : Le Greffier (signé) Illisible. Le jugement, décision ci-dessus a été transcrit sur l'ordre de Monsieur le Procureur de la République le sept octobre mil neuf cent vingt, à dix sept heures, par nous, Gustave Brunon, maire de la commune de Court Chalmery, officier de l'arrondissement.

N° 40

[illegible]

Le 1^{er} mission à partir de 5 heures. Organiser défensivement la cote 290 au Nord de Comers à 10 h 30. Pour contre-attaque de 2 compagnies sous le Commandement du Capitaine Vignaux. La bataille est dirigée sans incident très violent contre la ligne ennemie de la rivière Sud-ouest du Mont à Romagny. Cette contre-attaque appuyée par le feu de l'artillerie a arrêté la marche de l'infanterie ennemie.

Le 15 heures: Le 1^{er} B^{ts} à 6^h et 8^h quittent la cote 290 et se replacent sur Bellancourt. Le 1^{er} B^{ts} protège l'arrière.

Le 20^h 30^h - 20^h en soutien d'Artillerie cote 290. 2 escadrons de chars qui ont mis en état de défense la ferme Boze. Repli à l'O. de Comers à 18^h 30 pour préparer contre-attaque et en attendant arriver garde de l'Artillerie à 18 h 30. Repli sur Bellancourt. (4)

Le 21^h 15^h. A. M. Hensch à l'abri Ouest de Comers le Colonel qui d'abord établi à la sortie 3^{te} puis à la sortie 1^{re} du village vers le drapeau. La garde, la section téléphonique reçoit l'ordre de se replier vers le 46^h et le 29^h sur Bois de Pas Rayond et défile de Bellancourt à cote 290. Le Col de 3^o descend au colant de prendre le drapeau du 29^h et de l'ambulance avec une escorte. Il ordonne le drapeau en danger. Il finit par conseiller de l'entourer avec le brûler, a qui est fait à Bellancourt. Le Colonel au nord compte au Général de Division, qui regarde la 2^{de} 22 troupes en retraite sur Longuey, de même au Général Cl et 8^o Corps à Armain à 2 km au sud de Bellancourt. La musique se trouve en cet instant pour un détachement des 46^h et 29^h de replier.

Le 2^o Cl et 8^o Corps arrivent par l'abri du 29^h au-dessus de Bellancourt. On dit-il il fera suivre les 46^h et 29^h de l'arrière.

Provision pour tout le régiment à l'Est de l'route de Bellancourt à Longuey. 2^o 30^h arrivent avant midi par 40^h du Général.

Le 2^o 30^h est parti de la cote 290. C'est pour la nuit que le 2^o 30^h est parti de la cote 290.

2
DATES.

HISTORIQUE DES FAITS

Dimauche 25 août. BATES.
 A 12 heures les 2^{es} B^{ns} du Régiment prennent position dans la direction
 de Compaing du 21st Bⁿ. A 12^h 15^m sont établis en ligne dans
 N. 2. avant de la crête N. V. du Bois des Chats sur l'arête N° 1
 A 12 h 41^m l'ennemi attaque. Les 2^{es} B^{ns} du 2^e Bⁿ (5, 6, 8) s'élèvent
 sur le crête et partagent l'attaque de la 1^{re} Division sur
 Longuyon et le plateau au Sud de la Ville.
 Le 1^{er} Bⁿ est relevé des hauteurs à 12 h 30 par le 3^e et vient se
 mesurer à l'est de l'arête N° 19 à hauteur de l'ancien Ravin
 de Longuyon. A 12 h la 2^e Cie va occuper les hauteurs à l'Est
 de l'arête N° 19 au Sud de la crête 240. A 12 h. le 1^{er} Bⁿ se
 dirige sur Longuyon, mène la 8^e Cie qui reste à l'arrière garde
 avec le 2^e Bⁿ.
 A 6 heures le 2^e Bⁿ est relevé des hauteurs et va prendre position
 à Noers.
 Puis replie sur Longuyon et Noers le 2^e Bⁿ se dirige sur l'arête
 A 19 heures le Regt est relevé à l'arête 1100m s.f.h. vers l'Est.
 Le Regt va continuer à l'Est en l'absence vers 20 heures.
 A 20 h se reforme rassemblée à 5 heures vers cette 288 au Sud de la crête
 du 2^e Val. Le 2^e Bⁿ s.f.h. à l'Est sur toute l'arête Longuyon
 Le 2^e Bⁿ en suite sautant puis remplace le 1^{er} au Sud de cette 288
 La 2^e Cie appuie sur 6 heures à 6 h 10 le 2^e Bⁿ a ordre
 d'attaquer la position de Noers au N. du 2^e Val (6^e et 8^e en ligne sur
 7^e en soutien de repli. Le 5^e renforce l'attaque à 6 heures le 1^{er} occupe
 à 9 h la crête du ravin à 1500 N du 2^e Val. Le 2^e Bⁿ
 11^e et 12^e a subi de grosses pertes dans le Bois de Rabou
 [redacted]
 [redacted]
 [redacted]
 Le Capitaine de Régiment a été et a été
 [redacted] l'ennemi gravement blessé les 3 chevaux de la 2^e
 de mitrailleurs du 2^e Bⁿ sont tués le lieutenant Brumant et l'adjudant
 est blessé (9^e) à 9 h 11^m les mitrailleurs ennemis descendent la
 [redacted] à 9 h 30 ils se replient Capitaine Druonnet blessé

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

Monsieur Al. Leut' Bouchart mortellement blessé, Capitaine fusils
Monsieur dote et marin, Le Capitaine Trud se ce rendrait assurément
la mission d'appuyer le H^e dans la chambre, au L^e Val
Après le vent de cette fatigue il resta dans sa chambre avec
le lieutenant Roubault et Thonmou jusqu'à ce que les 2 Bat^{ts}
seurent arrivés à 4 h⁰⁰ de lui faire une pluie d'infanterie
d'obus qui avait obligé les 3 sections d'écloignes du capitaine
à se retirer. Le Capitaine Trud, le sergent Roubault venant
une haute reconnaissance pour avoir oblige avec Thonmou
il battait ennemi à se replier et avait bien jugé ce
qu'il s'est arrivé à 4 h⁰⁰.

A 19 h⁰⁰. Départ de l'Etat Major pour prendre
les 2 Bat^{ts} sur la gauche de l'Obisain avec 1 Bat^t compo-
de 2 Co^s du 7^e J^r leur fournir par les éléments restants du
2^e Bat^t l'autre fournie par la 1^{re} Cie du 7^e et deux Co^s
du 4^e. A 21 h⁰⁰ des 2^e dans la nuit, les 2 Co^s du 9^e
en route d'A. P. à la route grande Faillay Dombas et
Rout^e d'Obisain à St Laurent 11 Obisain
Le 3^e Bat^t a remonte se les jeunes du 7^e et
le 3^e Bat^t arrive immédiatement 2 Co^s / 9 et 10/
en compagnie de route en 45 a Post de la route
Lobry bon guison - 11 et 12 sont en route -
Hors 8^h, 30 le 6^h 1^{er} entre dans les bas a route
des 9 et 10 quelques instants plus tard je bene
ennemi, on voit les franchons 9 et 6^h 1^{er} reflue
au secours du bord. La 1^{re} Cie vient 1^{er} se
former barrage a cheval sur la route de
lobey, et on fait se reporter la ligne en
avant dans l'intervalle qui s'est établi a la limite
du bord, après avoir relevé des 9 et 10, et la 1^{re} envoie
sur les souterrains, contre cette ligne d'offensive - Le 2^e
se Lobey, et une partie de ses franchons qui ont enroulé
un autre exécution de la 1^{re} Cie vers le 2^e Bat^t se
en 16^h 3^e Bat^t vont les fûtes tout oblique se dirige par l'Obisain
et les 2 Bat^{ts} pour repasser les autres bataillons

DATE.

HISTORIQUE DES FAITS

In travaillant
Mangennes le 30.
Bataillon sent 89%
de la même à la
régiment de journal et
le 30 à 8 heures les premiers
s'engagent au 14 miles de
allure se 10 km
solidité offensives 10 km

Néanmoins blessé
170 hommes blessés/blessés

Mardi 65 Août.

Le 1er Bataillon renforce le 2e Bataillon dans les tranchées
jusqu'à 19 heures au moment de la retraite ouvre un feu d'artillerie
et repli sur la route au Nord du Marais Bourdets.
à 15 heures le Rég't se retire sur l'écluse 1, Othain, puis sur
l'écluse 11 Mangiennes au 3^e can seulement peuvent rejoindre
la 1^{re} Cie (Rt) en 9 P. au J^d Failly la 2^e Cie en réserve à
cette 3^e branches G^d Failly, Dombas et Regt 1, Othain à
l'écluse 11 Othain.
Les 2 Cies partent du 99^e 1^{re} et 2^e en réserve générale au
P.O. de Châtelles 8^e Jean. A 10 heures elles se portent à la
ferme N. E. Du Bois de Noyes qu'elles organisent depuis remanié
12 h. la 2^e Cie est envoyée au sud de Villiers; Mangienne comme
sanctuaire de cavalerie. A 11 heures la 1^{re} Cie rejoint après infirmerie
du Grand Failly et 16 heures repli sur Damvillars.
G^d Rég't est réduit à une Cie (4%) et à des éléments des 5^e et 6^e.
2^e qui sont groupés en une section point à la 1^{re}.
A 3 heures du matin un bataillon du 33^e se présente à la retraite
des avant postes et franchit les lignes à Grand Failly pour exécuter
une mission. Au fait pour ce Rég't est attaqué et doit se retirer. Le
2^e Bataillon se ramène sur ses positions jusqu'à 18 heures et
se replie ensuite sur Damvillars.
Le Rég't va cantonner à Damvillars 1^{re} Cie A.G. et A.C.,
corps Nord au Bois de Damvillars.
2^e Bataillon reste à Mangiennes jusqu'à 10 h. et
rentre à ce moment 89% de journal et le 6^e C.A.S.E.
La police la plus rapidement possible à la
disposition de H^t Fournier ou par 1^{re} 2^e quantités de
vivres et sur laquelle s'appuient pour mener une
représentation offensive - le 3^e Bataillon est établi à la suite
l'opération et combat à la limite de la nuit.

Journal de marche. - Intégrité / Il rejoindra son Rég't à Damvillars

Journal de marche. — Intérêt 2/ Répondre son Riq^a Pauvilles

